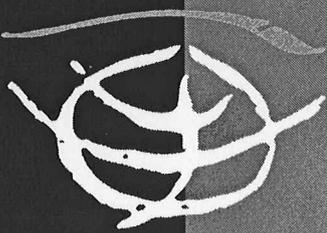
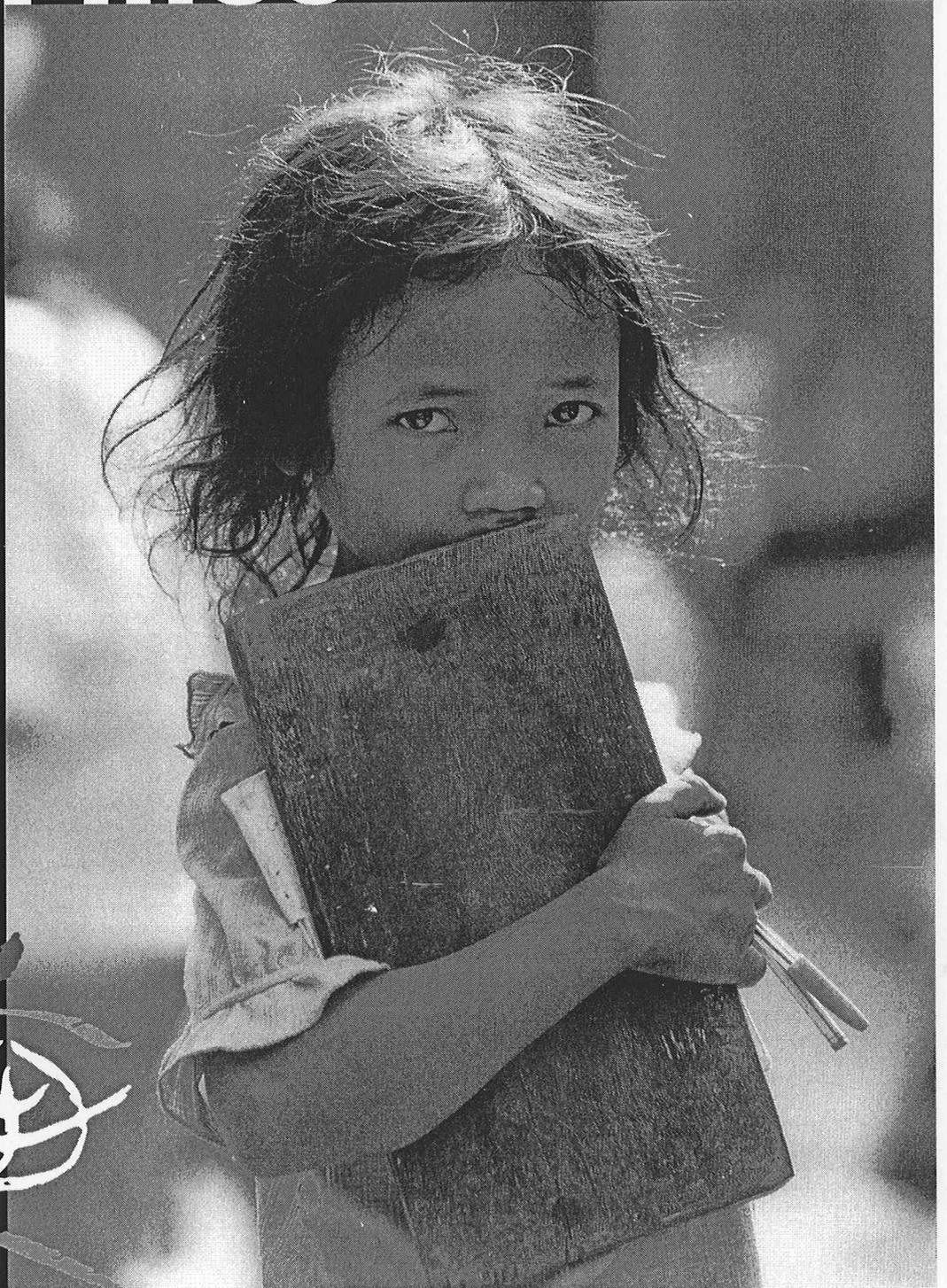




Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educaci3n
Bildungsinternationale

L'Education des Filles



F6vrier 2000

TABLE DES MATIÈRES

Page 3	Objectif
Page 4	La Plate-Forme de BEIJING déclare concernant l'Education des femmes et des petites filles
Page 5	Quels sont les commentaires des organisations membres concernant la manière dont la section L de la plate-forme d'action de BEIJING, "La petite fille", a été mise en pratique? Exemples de politiques, de programmes et de projets adoptés de manière efficace et mis en pratique
Page 8	Obstacles rencontrés au niveau de la mise en oeuvre des politiques, programmes et projets cités
Page 10	Quelques leçons apprises
Page 11	Jusqu'à quel point a-t-on adopté des mesures pour que les enseignantes et les femmes professeurs d'université aient les mêmes possibilités et soient rangées dans les mêmes catégories que leurs collègues masculins?
Page 12	Progrès et/ou problèmes
Page 15	Suggestions et propositions des organisations membres de l'IE pour améliorer l'Education des filles
Page 17	Annexe 1: Résolution Du Second Congrès Mondial de l'Internationale de l'Education sur la petite fille - Washington, Julio de 1998
Page 19	Annexe 2: Résolution sur l'Education et la Petite Enfance
Page 22	Annexe 3: Résolution sur le Travail des Enfants

L'ÉDUCATION DES FILLES



"Dans le monde en développement, deux enfants sur trois qui ne reçoivent pas d'enseignement primaire (c'est-à-dire, approximativement 73 millions des 130 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école) sont des filles. "

La situation des enfants dans le monde, 1999, UNICEF, pg.7

OBJECTIF

Ce document a trait à l'éducation des petites filles et a pour objectif de contribuer au processus d'évaluation de la Plate-forme d'action de Beijing.

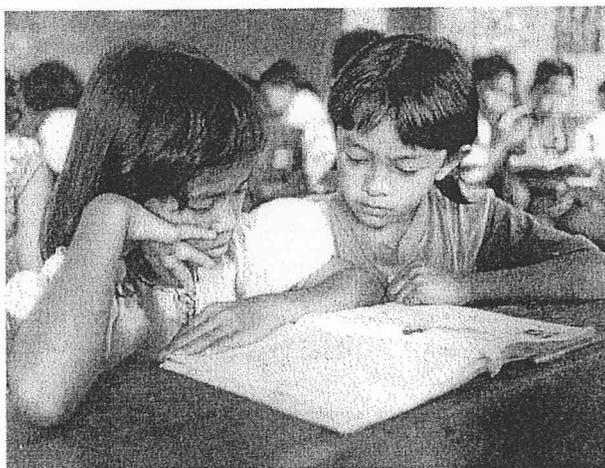
Le matériel envoyé par les organisations membres de l'Internationale de l'Education en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique constitue la source d'information principale de ce document. L'IE remercie vivement ses affiliés pour leur collaboration.

D'autres sources d'informations utilisées sont l'UNICEF, les documents des réunions régionales préparatoires de Beijing +5, etc.

LA PLATE-FORME DE BEIJING

DECLARE CONCERNANT L'EDUCATION DES FEMMES ET DES FILLES;

- que l'éducation est un droit humain et un instrument clé si l'on veut atteindre l'égalité, le développement durable et la construction d'une culture de la paix,
- que l'alphabétisation des femmes et des filles est essentielle si l'on désire résoudre les problèmes de santé et de malnutrition des familles,
- que l'accès à l'éducation pour les femmes et les filles, en particulier l'accès à une éducation de qualité, tout au long de la vie contribuera au perfectionnement du rôle d'agents de changement positif qu'elles jouent au sein de la société,
- que le personnel de l'éducation (enseignants et support psychologique) a la responsabilité de contribuer à l'élimination des pratiques discriminatoires, préjugés et attitudes traditionnelles à l'école qui peuvent précipiter l'abandon scolaire des filles,
- que les gouvernements doivent dégager des moyens (et assigner des fonds) destinés à :



UNICEF

- 1. la formation du corps enseignant,**
- 2. l'aide aux familles dans le besoin,**
- 3. la mise en marche de programmes visant à attirer et à garder les filles à l'école et leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur.**

QUELS SONT

LES COMMENTAIRES DES ORGANISATIONS MEMBRES CONCERNANT LA MANIÈRE DONT LA SECTION L DE LA PLATE-FORME D'ACTION DE BEIJING, "LA PETITE FILLE", A ÉTÉ MISE EN PRATIQUE?

EXEMPLES DE POLITIQUES, DE PROGRAMMES ET DE PROJETS ADOPTÉS DE MANIÈRE EFFICACE ET MIS EN PRATIQUE

Certaines des réponses reçues décrivent les changements positifs qui sont intervenus depuis 1995. Par exemple:

- a) Divers pays, ont adopté de nouvelles lois relatives aux droits des enfants et des adolescents, dont certaines font spécialement référence à la situation des petites filles. Des thèmes liés à la situation des petites filles ont été intégrés aux programmes scolaires (à **Malte**, en **Allemagne** et en **Suède**),
- b) En **Amérique latine**, d'importants progrès ont été accomplis en matière d'accès et de réussite des petites filles, qui ont parfois même dépassé les garçons. Cependant, cela se passe dans un contexte de détérioration des systèmes éducatifs et d'agrandissement de la brèche entre ceux-ci et les besoins du marché du travail. Les réussites se traduisent dans la prolongation du temps que les filles passent au sein du système éducatif, qui s'est étendu aux niveaux moyen et supérieur,

"En 1997, par exemple, dans presque la moitié des pays de la région, entre 15 % et 25 % des jeunes femmes qui vivaient dans les quartiers urbains n'allaient pas à l'école et n'étaient pas employées car elles devaient se consacrer exclusivement aux tâches ménagères. (CEPAL, 1999c, p.193). La situation des femmes autochtones dans ce domaine est très inquiétante, étant donné qu'en tant que groupe, leur taux d'alphabétisation est le plus bas d'Amérique Latine. Dans la plupart des pays, il existe des disparités très marquées entre l'éducation des filles autochtones et des autres enfants ainsi qu'entre l'éducation des filles et des garçons autochtones. Selon les données pour l'année 1997, au Guatemala, les filles autochtones ont suivi en moyenne une année de cours, contre 1,8 an pour les garçons, 4,0 pour les filles non-autochtones et 4,5 pour les garçons non-autochtones (WID, 1998)."

LE DEFIT DE L'EGALITE DES SEXES ET DES DROITS HUMAINS AU SEUIL DU XXI SIECLE
Huitième conférence régionale sur les femmes en Amérique Latine et aux Caraïbes - CEPAL
Lima Pérou du 8 au 10 février 2000

- ◆ Au **Salvador**, un décret publié par le Ministère de l'éducation a fixé le 21 juin comme Journée de l'éducation non-sexiste,
 - ◆ Au **Honduras** on a mis en place des délégués municipaux chargés de défendre les garçons et les filles,
- c) En 1996, en **Afrique**, les chefs d'état et de gouvernements ont décidé de lancer un Programme d'action au niveau régional, de concert avec l'UNICEF. Ces programmes comprennent des actions spécifiques visant à éliminer les inégalités d'accès à l'éducation entre les garçons et les filles, L'UNICEF a également entamé ***l'Initiative pour l'éducation des filles en Afrique***, qui s'est développée dans 15 pays et s'est terminée en 1999. Son succès le plus important a été l'organisation de comités nationaux voués à s'occuper de ce problème dans 22 pays.

Autres stratégies et initiatives entreprises:

- ◆ Au Malawi et en Ouganda, enseignement primaire gratuit,
- ◆ En Côte d'Ivoire et en Zambie, bourses à l'intention des filles,
- ◆ En Egypte, écoles communautaires,

- ◆ Au Kenya et en Zambie, mesures en faveur des filles victimes de grossesses précoces,
- ◆ Au Sénégal, création d'un Observatoire sur l'égalité des sexes et l'éducation.

◆ **Au Burkina Faso:**

- Augmentation du taux de scolarisation des filles, qui est passé de 28.55% en 1995 à 33.4% en 1998.
- Création, entre 1996 et 1999, de 130 écoles satellites (ES) et des Centres d'éducation de Base non formelle (CEBNF). Engagement d'animateurs et d'animatrices communautaires pour le développement (ACD), qui réservent 50 % de la participation aux filles. Actuellement, on compte 1.500 ACD en fonction, principalement dans les zones rurales. Parmi leurs attributions, figurent : l'éducation aux droits humains, aux questions d'égalité entre hommes et femmes, à la nutrition et à l'environnement.
- Réalisation d'un séminaire/atelier de formation pour les travailleurs de l'éducation, les chefs de circonscription, les directeurs d'école et les assistants de la DPEF des 15 provinces ayant le taux de scolarisation des filles le plus faible, de manière à élaborer des plans d'action provinciaux et des micro-projets visant à promouvoir l'éducation des filles. Mise en œuvre des micro-projets élaborés.
- Atelier d'analyse des programmes et des textes scolaires en vue d'en éliminer les stéréotypes sexistes.
- Adoption de la Loi d'orientation éducative dont l'objectif consiste à améliorer le système éducatif. Cette loi reprend des dispositions spécifiques aux petites filles.
- Mise au point d'un Plan d'action pour l'éducation des petites filles, de 1994 à 2000, visant à rénover le programme scolaire et à y intégrer les besoins des filles.
- Création du Ministère de la Promotion de la femme, le 17 juin 1997 (Décret n° 97-270)
- Mise en place du Comité de réflexion et d'action pour l'éducation des petites filles (CRAEF), du Ministère de l'Enseignement secondaire, supérieur et de la recherche scientifique. Transformé en Direction en 1998.
- Ouverture du Centre de réception pour l'Afrique du Projet pour la formation des femmes et des filles en mathématiques et en sciences (FEMSA). Signature d'un protocole d'accord entre le Ministère de l'Enseignement secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, le Forum des éducatrices africaines et le Comité de réflexion et d'action pour l'éducation scientifique et technique des petites filles.
- Etude en vue d'un projet d'évaluation de la relation enseignant(e)/élève, en insistant plus particulièrement sur la situation des filles. Cette étude conduira à l'élaboration de modules pour les étudiant(e)s des ENEP et des ECAP, ainsi que pour les enseignant(e)s en fonction.
- Plaidoyer national pour la promotion de l'éducation des petites filles - décembre 1997.
- Fourniture aux petites filles de matériel scolaire gratuit dans 110 écoles des 11 provinces les plus dépourvues de moyens.

◆ **A l'Ile Maurice:**

- Publication d'un bulletin d'information sur la situation des filles de 10 à 14 ans.
- Le Ministère du Développement de la femme et de l'enfant, en collaboration avec les ONG qui travaillent avec les filles, a mis en place un programme de sensibilisation à la situation de ces dernières.
- Le Ministère de la Femme, du bien-être familial et du développement de l'enfance réalise en ce moment une étude sur la prostitution infantine, et une campagne a été lancée pour lutter contre ce fléau.
- La Loi pour la protection de l'enfance a été modifiée, afin d'affirmer que les droits des filles font partie intégrante des droits humains et ne peuvent en être séparés. Des brochures relatives à cette loi ont été publiées et diffusées.
- L'éducation sexuelle a été introduite dans les écoles et les communautés, afin de protéger les filles contre l'exploitation sexuelle.
- Les filles sont encouragées à suivre des filières scolaires scientifiques.
- Le Ministère de la Jeunesse et des sports encourage les filles à participer à toutes les disciplines sportives aux niveaux national, régional et international.
- Il existe un programme spécial destiné à permettre aux enfants moins valides de participer pleinement aux activités scolaires et de la vie de tous les jours

♦ **Au Togo:**

- Augmentation du taux d'inscription des filles dans les écoles, qui est passé de 56,99 % en 1994/95 à 67,7 % en 1997/1998.
- Recul de l'abandon scolaire des filles : 11,2 % en 1994/95 contre 3,3 % en 1997/98.
- Mise en place d'une série de programmes, parmi lesquels :
 1. **PAGED** (englobe la scolarisation et la scolarité des filles).
 2. **FAD - Education II** (sensibilisation à la participation des filles au niveau de l'enseignement primaire et technique dans la région centrale du pays et promotion de celle-ci).
 3. **Projet FAC** (englobe des activités de scolarisation des filles).
 4. **UNICEF-Togo** (programme pour l'éducation de base des filles).
- Instauration de l'éducation aux droits humains dans le système éducatif officiel.
- Elaboration de programmes et de manuels. Lancement d'une étude consacrée aux stéréotypes sexistes dans le matériel didactique.

**AMELIORER L'EDUCATION DES FILLES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE:
Une priorité pour le développement**

Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que le meilleur investissement qu'un pays en développement puisse faire réside dans l'éducation des filles.

L'éducation des filles

- augmente la productivité économique,
- réduit le taux de natalité,
- réduit la mortalité maternelle et infantine,
- améliore la santé, la nutrition et le bien-être des familles,
- contribue à l'amélioration et/ou à la préservation de l'environnement,
- est clairement liée à la lutte contre la pauvreté,
- accroît la participation des femmes au sein de leur communauté et dans la société, ce qui peut avoir des résultats positifs pour la démocratisation de celle-ci.

Tout ceci est particulièrement nécessaire dans les pays d'Afrique sub-saharienne car:

- les femmes sont les piliers des sociétés africaines,
- leur éducation et leur formation dès la petite enfance sont essentielles pour l'avenir de leur pays.

Néanmoins, dans cette région, approximativement 30 millions de filles ne vont pas à l'école. Cela représente 41 pourcent du nombre total de filles n'ayant pas accès à une éducation, selon le rapport de l'UNICEF de 1999 sur la Situation des enfants dans le monde.

- Au Kenya, le pourcentage d'élèves ayant terminé l'enseignement primaire est de 35% chez les filles et de 55% chez les garçons.
- Dans plusieurs pays de la région, seulement 10 % à 15% des filles atteignent l'enseignement secondaire, contre 35 % à 45% des garçons,
- En Tanzanie, 30% seulement des étudiantes terminent leurs études contre 70% des étudiants.
- Dans toute la région, le taux d'abandon scolaire des filles est supérieur à celui des garçons.
- L'alarmante épidémie du VIH/SIDA qui touche les pays africains est en train d'éroder les progrès accomplis en matière d'accès à l'éducation. Une fois de plus, les filles sont tout particulièrement touchées et sont souvent obligées d'abandonner leur scolarité pour s'occuper de parents malades.
- Certaines pratiques traditionnelles ou religieuses continuent à freiner l'éducation des filles.

Quelques bonnes nouvelles:

- Lorsque le Malawi a introduit l'enseignement primaire gratuit en 1996, le nombre de filles dans le système éducatif a considérablement augmenté,
- En 1997, l'Ouganda a rendu l'enseignement primaire gratuit pour les familles comptant 4 enfants dont 2 filles. Cette mesure a fait doubler le taux de scolarité des filles, qui est passé de 2,6 millions à 5,2 millions.

Source: FAWE NEWS, Volume 7 N° 2, 1999

- d) En **Europe**, pour la majorité des filles, l'accès à l'école est garanti, mais il convient de s'inquiéter du sort des filles qui appartiennent aux communautés ethniques ou aux groupes de migrants extra-communautaires. De plus, dans les pays en transition, des changements inquiétants ont été enregistrés et analysés par l'UNICEF dans un rapport récent¹. L'Union

¹ WOMEN IN TRANSITION- UNICEF International Child Development Centre, Economic and Social Policy Research programme

européenne et le Conseil de l'Europe ont entamé un grand nombre de projets relatifs aux respect des droits humains des femmes et des petites filles, y compris le droit à une éducation publique de qualité.

- Au **Danemark**, le Ministère des Affaires étrangères a publié, en 1998, un rapport sur les projets de coopération au développement soutenus par le gouvernement danois dans divers pays en développement, en vue de combattre le travail des enfants, d'empêcher l'infanticide des filles ou l'avortement sélectif de ces dernières.

e) **En Asie,**

- En 1997, le **Sri Lanka** a instauré un Ministère des Affaires féminines. Cet organisme a présenté un Plan d'action national basé sur le Programme d'action de Beijing, qui comprend des thèmes liés à la situation des petites filles. Ceux-ci traitent tout particulièrement de questions liées aux abus sexuels, à la prostitution des enfants, au harcèlement sexuel et à la violence domestique.
- Au **Pakistan**, le taux de fréquentation scolaire des petites filles a enregistré une hausse de 3 % depuis 1995.
- Au **Japon**, en décembre 1996, le Plan d'action national pour la promotion d'une société égalitaire pour l'an 2000 a été approuvé. En juin 1999, plusieurs lois fondamentales pour une société égalitaire sont entrées en vigueur. Egalement en décembre 1999, la Chambre des représentants a approuvé une résolution visant à empêcher l'abus des enfants.
- En **Nouvelle-Zélande**, le taux de fréquentation scolaire des filles est passé de 61 % en 1995 à 63 % en 1997. Néanmoins, le taux de fréquentation scolaire des filles maories est passé de 43 % en 1995 à 40 % en 1997.
- A partir de 1995, **les Philippines** ont choisi le dernier lundi de janvier comme jour national d'inscription scolaire. Chaque année, les écoles sont ouvertes de 7:00 à 18:00 heures dans le but d'inscrire les enfants en âge scolaire.

OBSTACLES RENCONTRES AU NIVEAU DE LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS CITES

Bon nombre d'organisations mettent en évidence la brèche qui subsiste entre le texte légal et la situation sur le terrain, malgré l'existence de dispositions constitutionnelles et légales, et de mesures prises sur le plan éducatif pour interdire la discrimination. Certains affiliés nous signalent n'avoir enregistré aucun changement important depuis 1995

- **Dans les pays en développement en général**, on signale des difficultés liées aux carences générales du système éducatif (manque de moyens financiers, manque de matériel spécifique permettant de développer les thèmes proposés, faible présence des femmes au niveau des postes à responsabilités, absence générale de toute analyse et de toute perspective en matière d'égalité entre hommes et femmes dans l'éducation).

Parmi les autres points cités, figurent également :

- ◆ Insuffisance de moyens et de personnel;
- ◆ Lenteur de l'administration publique pour traiter les changements apportés;

- ◆ Conséquences négatives des politiques économiques appliquées, qui accordent la priorité à d'autres sujets;
 - ◆ Corruption, affectation à d'autres fins des fonds destinés à l'éducation;
 - ◆ Difficultés rencontrées pour débloquer les fonds affectés à ce problème;
 - ◆ Manque de coordination entre les diverses instances qui doivent appliquer les mesures;
 - ◆ Manque de suivi des propositions et d'évaluation de leurs effets;
 - ◆ Lenteur au niveau du changement de comportement et de la manière de penser, en particulier dans les régions les plus traditionalistes et les plus religieuses;
 - ◆ Formation insuffisante du personnel enseignant qui, de ce fait, ne peut appliquer les programmes de la meilleure façon qui soit;
 - ◆ Manque de travail pour les jeunes, y compris pour ceux qui ont fini l'école;
 - ◆ Les filles ont toujours peur de parler de leurs problèmes, peur des intimidations et des plaisanteries;
 - ◆ Les petites filles ont moins de débouchés que les petits garçons;
 - ◆ Difficultés pour apporter des modifications positives aux lois;
 - ◆ Les jeunes filles accèdent moins facilement à l'enseignement supérieur; beaucoup de familles continuent de privilégier les garçons;
 - ◆ Le travail des enfants gagne du terrain alors même que les adultes ne trouvent pas de travail stable et bien rémunéré. Nécessité de disposer de programmes venant en aide aux familles qui sont le plus dans le besoin, de manière à ce que leurs enfants, aussi bien les garçons que les filles, puissent continuer d'aller à l'école;
 - ◆ Manque de programmes, de matériel et de moyens spécifiques pour les petites filles indigènes ou appartenant à des minorités ethniques;
 - ◆ Nécessité d'encourager les adolescentes à s'orienter vers des études non traditionnelles ou scientifiques;
 - ◆ Le taux d'échec des filles demeure élevé dans certains pays (20 % des petites filles sont en échec scolaire au Salvador, contre 15 % des petits garçons), même si dans d'autres pays, ce sont elles qui obtiennent les meilleurs résultats.
- **En Afrique**, les filles représentent la moitié des 303 millions d'enfants âgés de 0 à 14 ans, qui à leur tour, constituent 43% de la population totale africaine. Dans de nombreux pays de la région sub-saharienne, à cet âge-là, un grand pourcentage de filles sont mariées, enceintes et confrontées aux responsabilités familiales. Celles-ci les éloignent de l'école et compromettent sérieusement leur avenir. C'est la raison pour laquelle, dans divers pays, le taux de scolarité des filles est particulièrement bas (18 à 20 pourcent à Djibouti, en Erythrée, en Ethiopie, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, en Somalie, au Soudan, au Tchad et en Angola, selon les données présentées à la VI^e Conférence régionale africaine des femmes, réunie à Addis-Abeba, du 22 au 26 novembre 1999). Le problème de l'abandon scolaire chez les filles reste insurmonté, malgré les progrès accomplis.

Les organisations africaines membres de l'IE soulignent le manque d'informations pertinentes concernant la disparité entre les filles et les garçons au niveau scolaire, surtout le manque de statistiques différenciées selon les sexes sur les points suivants :

- ◆ Taux de fréquentation scolaire par sexe et par groupe d'âge (entre 6 et 15 ans)
 - ◆ taux de malnutrition chez les enfants de 0 à 6 ans,
 - ◆ disparité entre les sexes du taux d'analphabétisme chez les enfants et les jeunes
 - ◆ disparité entre les sexes à l'inscription dans l'enseignement supérieur
 - ◆ pourcentage de femmes poursuivant des carrières considérées comme "masculines " sur la totalité des inscriptions et pourcentage d'hommes dans les carrières considérées comme "féminines"
 - ◆ nombre de bourses octroyées aux femmes, divisé par l'inscription totale de femmes au niveau tertiaire. Nombre de bourses octroyées aux hommes.
- Selon l'UNICEF, en **Asie méridionale**, l'inscription scolaire des garçons est 12 fois supérieure à celle des filles.

LA REUNION INTERGOUVERNEMENTALE POUR L'ASIE-PACIFIQUE RECOMMANDE:

- *"La reconnaissance des droits des filles en tant que filles. Ces droits ne doivent pas être éclipsés en considérant la petite fille d'aujourd'hui comme la femme de demain, et des mesures doivent être prises afin de garantir le bon développement des filles à travers les diverses étapes de leur vie, surtout durant la petite enfance et l'adolescence.*
- *Il faut être en mesure de procurer un enseignement de base aux petites filles le plus vite possible afin de s'assurer qu'elles en bénéficient de manière substantielle.*
- *Il faut promouvoir une plus grande égalité des chances dans l'enseignement supérieur, afin de contrecarrer l'accès limité et inégal des filles aux niveaux plus élevés de l'enseignement.*
- *Il faut mettre l'accent sur une éducation qui soit sensible aux questions d'égalité à tous les niveaux et dans les programmes d'apprentissage tout au long de la vie. Toutes les personnes étant impliquées dans la planification et la mise en œuvre des politiques et des programmes doivent recevoir une formation axée sur l'égalité entre les sexes."*

Réunion régionale intergouvernementale de haut niveau pour la révision de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Beijing

Bangkok, du 26 au 29 octobre 1999

- Au **Japon**, malgré le fait que la législation en vigueur reconnaisse une égalité d'accès à l'enseignement supérieur pour les hommes et les femmes, la brèche entre les sexes continue d'exister. En 1997, le taux d'étudiantes dans les universités était de 34.1% et en 1998, seulement 25.2% des femmes poursuivaient des carrières scientifiques. Il en va de même dans l'enseignement professionnel et technique. Le syndicat d'éducation japonais (JTU) souligne le besoin de changer l'orientation professionnelle de manière positive, afin d'éliminer les préjugés qui perpétuent la ségrégation envers les femmes sur le marché du travail. De même, il souligne que la vie scolaire japonaise est centrée sur des habitudes et des coutumes très liées à l'inégalité entre les sexes : les filles et les garçons forment des groupes de travail séparés, les couleurs de leurs cartables et de leur matériel scolaire sont différentes (bleu et noir pour les garçons, rose et rouge pour les filles); ils sont également séparés lors des activités. Ces traditions font partie du "programme caché" et reproduisent la discrimination entre les sexes. Le Ministère de l'enseignement n'a pas encore répondu à la demande d'élaboration d'un guide destiné à un enseignement non-sexiste et aucun matériel relatif à la perspective différenciée n'a encore été publié. Dans les textes d'histoire, les héros sont toujours plus nombreux que les héroïnes.

QUELQUES LECONS APPRISES

- Les résultats des filles connaissent une nette amélioration là où l'on a véritablement prêté attention à leurs besoins.
- Rien ne remplace l'action concrète, si minime soit-elle.
- La lutte contre les stéréotypes sexistes se poursuit dans tous les pays, tant développés qu'en développement. Il se confirme que l'école et le personnel enseignant ont un rôle fondamental à jouer au niveau des changements de mentalité qui doivent immanquablement s'opérer.
- Importance de l'introduction des questions d'égalité entre hommes et femmes dans la négociation collective des syndicats d'enseignants.
- La présence de femmes enseignantes, directrices ou à des postes à responsabilités dans les écoles, les universités, les syndicats et la société contribue à établir un climat de confiance et à servir de modèle aux filles.
- Pour améliorer l'accès des filles à l'enseignement et relever leur taux de fréquentation scolaire dans les pays d'Amérique Latine, d'Asie et d'Afrique, il faut mettre en place des mesures d'encouragement telles que la fourniture de matériel gratuit ou à des prix abordables ou encore, une infrastructure (transports, installations sanitaires en suffisance, etc.) qui facilite leur présence, assure leur sécurité et leur donne confiance. Or, il importe tout autant de combattre fermement tout signe de discrimination, de violence ou d'intimidation dont elles sont les cibles. Sur ce dernier point, il est indispensable d'impliquer les syndicats d'enseignants.
- Il est très difficile de recueillir des informations, notamment sur des sujets tels que: la prostitution infantile, les abus sexuels, les filles séropositives, celles qui vivent avec le VIH/SIDA, celles dont les parents en sont atteints ou celles dont les parents en sont morts. On sait cependant qu'elles sont victimes de discrimination, y compris à l'école.

On obtient de meilleurs résultats si l'on parvient à faire participer les parents et la communauté en général. Il en va de même lorsqu'on accède aux grands médias et qu'on travaille avec d'autres organisations de la société civile (groupes de femmes, organismes de défense des droits humains, etc.).

JUSQU'A QUEL POINT

A-T-ON ADOPTE DES MESURES POUR QUE LES ENSEIGNANTES ET LES FEMMES PROFESSEURS D'UNIVERSITE AIENT LES MEMES POSSIBILITES ET SOIENT RANGEES DANS LES MEMES CATEGORIES QUE LEURS COLLEGUES MASCULINS ?

Diverses activités de formation à **l'égalité entre hommes et femmes** ont été menées, tant au niveau syndical qu'à l'échelon gouvernemental, même si plusieurs organisations indiquent qu'il n'y a pas eu de changement majeur depuis 1995.

- Au **Japon**, le Ministère de l'enseignement a organisé les séminaires suivants :
 - a) Un séminaire annuel de trois jours depuis 1997 à l'intention du personnel enseignant sur "l'éducation pour l'égalité des sexes". En 1997, 138 enseignants y ont participé, dont 26 hommes; en 1998, il y avait 154 participants, dont 42 hommes, et 133 participants en 1999, dont 34 hommes.
 - b) En 1998, un séminaire sur l'égalité entre les sexes a été organisé auquel 300 enseignants de l'enseignement primaire ont participé (hommes et femmes).

Le syndicat affilié à l'IE, Japan Teachers' Union (JTU) considère ces activités insuffisantes, étant donné qu'une minorité seulement y a eu accès et il demande au Ministère de l'enseignement d'organiser un projet national sur l'éducation pour l'égalité entre les sexes et de nommer une personne responsable de la promotion d'une éducation non-sexiste dans les écoles et les districts scolaires. En ce qui concerne les conditions de travail, le JTU insiste sur le fait que l'école n'est pas un endroit au sein duquel les femmes et les hommes se trouvent en situation égalitaire. Par exemple, malgré le fait que 60% du corps enseignant de l'école primaire soit féminin, seuls 15% des directeurs d'écoles sont des femmes. De plus, les enseignantes qui enseignent le japonais, l'anglais ou l'économie nationale sont beaucoup plus nombreuses que celles qui enseignent les sciences, les mathématiques ou l'éducation physique.

- A **Malte**, le nouveau Programme scolaire national minimum inclut le développement de programmes de formation sur les questions d'égalité pour le personnel enseignant.
- En **Norvège**, le programme de l'enseignement primaire et secondaire stipule que l'enseignement doit contribuer à la construction de l'égalité entre les sexes, dans les domaines public, privé, au sein du système éducatif, dans le monde du travail et dans la société en général. L'enseignement doit s'organiser de manière à ce que les filles et les garçons reçoivent une attention égale, selon leurs besoins et aient les mêmes droits et responsabilités.

Les différences salariales entre hommes et femmes subsistent dans de nombreux pays, bien que la tendance aille vers une plus grande égalité.

- Au **Honduras**, le statut de l'enseignant a intégré une heure d'allaitement dans les prestations et a amélioré le congé de maternité (4 semaines avant l'accouchement et 8 semaines après pour les enseignantes des zones rurales et 6 avant, 6 après pour celles des zones urbaines. Le droit au congé reste acquis en cas de fausse couche).
- Au **Danemark**, le Parlement a adopté en 1999 une série de recommandations de mesures anti-discriminatoires, lesquelles visent à donner aux demandeurs/euses d'emploi la garantie d'être engagés de manière égalitaire, sans subir de discrimination fondée sur le sexe.

- Au **Canada**, où les femmes sont majoritaires dans la profession enseignante, on met désormais l'accent sur des politiques destinées à attirer et à retenir les hommes.

En **Inde**, les femmes ne sont pas prises en compte lors de la nomination d'une personne à un poste à responsabilités. De plus, il n'existe ni infrastructure ni organisation du travail qui permette aux femmes d'assumer de tels postes. Dans les écoles privées hindoues, il existe même des différences salariales entre hommes et femmes.

- En **Norvège**, l'égalité des salaires et de l'accès aux postes à responsabilités est déclarée, mais dans la pratique, il arrive très souvent que les femmes occupent les postes moins importants dans le système éducatif.

PROGRES ET/OU PROBLEMES

RENCONTRES DANS LES DOMAINES SUIVANTS:

- ♦ **SANTE DES FILLES** (par exemple, santé génésique, VIH/SIDA, grossesse précoce, etc.)
 - ♦ **VIOLENCE A L'ENCONTRE DES FILLES** (par exemple, exploitation ou abus sexuel, violence domestique, participation à des conflits armés, etc.)
 - ♦ **TRAVAIL DES ENFANTS** (par exemple, travail domestique dans leur propre maison, travaux officiels ou informels, etc.)
 - ♦ **PRATIQUES TRADITIONNELLES SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES FILLES** (par exemple, mariage précoce, mutilation génitale, etc.)
1. **La santé génésique, la grossesse précoce, l'infection par le VIH/SIDA** sont des sujets encore difficiles à aborder dans bien des écoles, en particulier dans les pays les plus traditionalistes et les plus religieux. Il n'existe ni infrastructures ni matériels adaptés, et l'on ne consacre pas de temps au soutien des jeunes filles qui souffrent d'un problème quelconque lié à leur sexualité. Ces questions sont parfois taboues et ne peuvent faire l'objet d'une discussion dans les écoles.

Dans certains pays, **la grossesse précoce** reste une cause importante d'abandon scolaire. Quelque 15 millions d'adolescentes africaines âgées de 15 à 19 ans donnent naissance à un enfant par an. Le taux de natalité est particulièrement élevé en Afrique Centrale avec 206 naissances pour 1000 femmes. Les avortements clandestins et la mortalité maternelle sont également très répandus. L'Afrique représente 40% des décès liés à la maternité dans le monde.

Le système éducatif australien n'effectue déjà plus aucun contrôle de la présence à l'école des filles qui risquent d'abandonner leurs études, notamment celles qui sont enceintes. Jadis, le cabinet du Ministre de l'Education, de la formation professionnelle et de la jeunesse (MCEETYA) disposait d'un groupe de travail sur l'égalité entre hommes et femmes, dont le financement a été interrompu en 1997. L'AEU a soumis plusieurs recommandations au gouvernement australien pour que ce groupe de travail reprenne ses activités et pour que soit réalisée une étude approfondie sur les filles en situation de risque, y compris celles qui sont enceintes, de manière à concevoir des stratégies réalistes et actualisées pour faire face à cette problématique.

La progression alarmante du **VIH/SIDA** dans plusieurs pays (plus particulièrement en Afrique) affecte d'une façon non négligeable les petites filles et les jeunes filles. **Entre 8 et 10 millions** de femmes africaines, âgées de 15 à 25 ans, sont séropositives et 8 millions d'orphelins du SIDA vivent en Afrique sub-saharienne. Le personnel enseignant ne reçoit pas toujours la formation nécessaire pour informer et conseiller les élèves de manière responsable et scientifique. Cette situation peut éventuellement aboutir à des cas de discrimination et/ou de violation du droit à l'éducation pour tous et pour toutes.

2. **La violence à l'encontre des filles:** dans les régions d'Europe Centrale et Orientale ainsi qu'en Afrique, là où guerres et conflits armés ont sévi, les petites filles représentent un des

groupes les plus touchés et les plus vulnérables. Avec leur mère, elles élargissent encore les rangs de réfugiés ou de déportés et voient leur avenir sérieusement compromis et leur possibilité d'achever leur éducation de manière efficace quasi nulle. Lors du conflit au Kosovo, de nombreuses fillettes et adolescentes kosovares-albanaises ont eu la possibilité de recevoir un enseignement de fortune dans les écoles d'été des camps de réfugiés que l'Internationale de l'Éducation a aidé à mettre sur pied, avec la participation de SBASHK. L'UNICEF, NOVIB (Pays-Bas) et le gouvernement albanais ont également participé à cette initiative.

La violence dans les écoles constitue une source de préoccupation majeure aux États-Unis et en Amérique du Nord en général. Plusieurs faits divers particulièrement violents sont à déplorer. Bien que, le plus souvent, ces actes soient le fait de garçons, des adolescentes y ont pris part en certaines occasions. La violence dans les écoles se présente sous des formes diverses et n'est pas uniquement physique. Par ailleurs, les jeunes filles comptent presque toujours parmi les premières touchées.

Les organisations syndicales membres de l'IE au Canada et aux États-Unis ont lancé diverses actions et contribuent à une formation adéquate du personnel enseignant pour faire face à ce grave problème.

La prostitution infantile et le trafic de petites filles et d'adolescentes victimes d'exploitation sexuelle sont également des problèmes qui connaissent une croissance alarmante et touchent de nouvelles régions, par exemple l'Europe Centrale et Orientale.

Le Sri Lanka a modifié son code pénal de manière à punir plus sévèrement les auteurs de ces délits.

3. Les chiffres du **travail des enfants** n'enregistrent aucun recul, bien au contraire, même si la plupart des pays disposent de lois qui interdisent cette pratique. Du reste, il s'agit désormais d'un problème qui ne touche plus exclusivement les pays en développement. Les informations que nous avons reçues signalent que certains pays ont lancé des programmes de sensibilisation sur ce thème dans les écoles, depuis 1995. Elles révèlent aussi que plusieurs pays développés n'attachent pas une attention suffisante à ce problème, parce qu'ils estiment qu'il ne se pose pas. C'est le cas, par exemple, aux **États-Unis**, où le travail dans les zones rurales est effectué par une main-d'œuvre migrante composée d'enfants.

En octobre 1997, la **Norvège** a organisé, en collaboration avec l'UNICEF et l'OIT, une conférence internationale sur le thème du travail des enfants. Celle-ci a permis d'identifier les stratégies nationales et internationales visant à éradiquer le travail des enfants, à réadapter les garçons et les filles qui travaillent et à les réinsérer en milieu scolaire. L'IE et ses affiliés ont participé activement à cette conférence. Par la suite, une dizaine de pays d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie ont commencé à appliquer, en 1999, le projet IE/OIT dont l'objectif est de mobiliser les syndicats d'enseignants et leurs membres, afin que soit menée une action concertée au départ des écoles, en vue de favoriser l'éradication de ce fléau. Toutes les activités liées à ce projet consacrent un espace à l'analyse de la problématique du travail des filles et à ses répercussions sur leur vie scolaire.

De même, l'Internationale de l'Éducation a participé aux discussions sur la nouvelle Convention n°182 relative à l'éradication des pires formes du travail des enfants² qui a été adoptée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en juin 1999.

Le travail des enfants éloigne de l'école des millions d'enfants à travers le monde; les syndicats de l'éducation contribuent à le dénoncer et à l'éradiquer.

4. **Pratiques traditionnelles susceptibles d'affecter les filles**

En 1997, en **Afrique**, l'**OMS**, l'**UNICEF** et le **FNUAP** ont fait une **Déclaration jointe sur les mutilations génitales féminines**, par laquelle ils s'engagent à aider les gouvernements et les communautés à éliminer cette pratique.

² Pour obtenir le texte de la nouvelle Convention, veuillez consulter le site internet de l'OIT: www.ilo.org, 87e Conférence internationale du travail, juin 1999.

Le 17 novembre 1998, le **Togo** a adopté la Loi 98016, qui interdit expressément les mutilations génitales. Des campagnes de sensibilisation continuent d'être menées en vue d'éliminer cette pratique sur le terrain

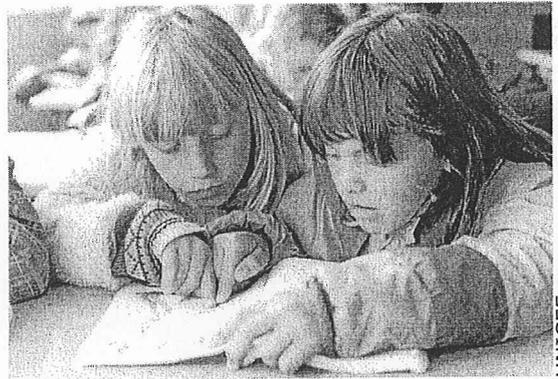
Depuis le 1^{er} janvier 1997, une modification du code pénal **néo-zélandais** interdit les mutilations génitales féminines dans le pays

En Inde, bien que le mariage précoce et la crémation des veuves ("sati") soient interdits par la loi, ces pratiques subsistent.

En 1996, le **Danemark** a lancé une campagne d'information sur les mutilations génitales féminines, dont l'objectif était d'éviter aux filles vivant dans le pays d'être soumises à cette pratique traditionnelle. Cette campagne cible les familles de réfugiés (en particulier les Somaliens) qui vivent au Danemark, et comprend des informations à l'intention des enseignant(e)s, des travailleurs/euses sociaux/ales et du personnel sanitaire.

SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS DES ORGANISATIONS MEMBRES DE L'IE POUR AMELIORER L'EDUCATION DES FILLES.

Nous avons décidé de clôturer ce document avec quelques-unes des propositions qui nous ont été envoyées par nos organisations membres. Il nous semble qu'elles résument bien les préoccupations majeures du personnel enseignant et des travailleurs/euses de l'éducation relatives à l'éducation des petites filles et qu'elles reflètent leur engagement face à leurs élèves:



- **ANDES 21 DE JUNIO (Salvador)** "Que le gouvernement permette à notre organisation de participer activement à l'amélioration de la condition des filles."
- **NZ Post Primary Teachers' Association (Nouvelle-Zélande)** "Nous avons besoin de plus de renseignements, d'un suivi efficace des politiques anti-discriminatoires et éducatives, de manière à construire l'égalité entre hommes et femmes."
- **All India Association for Christian Higher Education, AIACHE, (Inde)** "Une augmentation substantielle des moyens affectés à l'éducation des filles et des femmes."
- **PTOC (Pakistan)** "Il faut que les filles bénéficient de bourses, de livres gratuits ou à des prix abordables, ainsi que de tous types d'infrastructures leur permettant d'accéder à l'école et d'y rester."
- **APGSTA (Pakistan)** "Contrôler et assurer un réel suivi de la fréquentation scolaire des filles." "Faciliter le travail des enseignantes dans les zones rurales pour qu'elles puissent rester travailler avec les filles."
- **NUTP (Malaisie)** "Les filles ont besoin d'un plus grand nombre de programmes sur la santé, qui les forment véritablement en vue de leur entrée dans le monde du travail, qui les conseillent et les soutiennent, qui les aident à affirmer leurs valeurs personnelles et qui aident leurs parents à comprendre cela."
- **ALL CEYLON UNION OF TEACHERS (Sri Lanka)** "Développer les programmes contre les abus commis à l'encontre des petites filles. Mieux protéger les garçons et les filles immigrés. Mettre en place davantage de crèches. Assurer la formation

permanente du personnel enseignant à propos de ces sujets. Organiser des activités impliquant les collègues masculins, afin qu'ils comprennent l'importance de la protection des filles."

- **AUSTRALIAN EDUCATION UNION (Australie)** "L'AEU a fait parvenir une série de recommandations à la Commission des droits humains et de l'égalité des chances (HREOC) pour que le gouvernement rétablisse le groupe de travail sur l'égalité entre hommes et femmes. Ce dernier servirait de groupe d'experts chargé d'élaborer et de proposer des stratégies visant à garantir une véritable égalité, notamment en interdisant toute discrimination et en assurant la prévention des problèmes des filles en situation à risque. L'AEU suggère également que la Commission, en collaboration avec les Départements de l'éducation, mène une enquête dans les écoles à propos de questions telles que la situation des adolescentes enceintes."
- **MUT (Malte)** "A Malte, les éducateurs/rices, les enseignant(e)s et les parents ont besoin d'un plus grand nombre de programmes sur ce thème. L'égalité des chances reste avant tout inscrite sur le papier." Il faut davantage encourager les filles à opter pour des filières scientifiques. Une fois qu'elles sont diplômées, il faut les aider à s'intégrer pleinement, et au maximum de leurs capacités, sur le marché du travail.
- **VBE (Allemagne)** Formation continue du personnel enseignant à propos de ces sujets. Programmes spécialement destinés aux filles et aux garçons, afin de construire l'égalité. Travailler à une réduction des désavantages qui pèsent sur les jeunes filles lorsqu'elles font leur entrée sur le marché du travail.
- **FE.CC.OO. (Espagne)** Un système de coéducation à tous les niveaux. Sensibilisation et formation de l'ensemble du corps enseignant. Promouvoir la formation des enseignant(e)s dans des établissements mixtes, pour les familiariser avec les méthodes de coéducation qu'ils/elles devront utiliser dans leur propre établissement scolaire. Désigner, dans chaque établissement, un enseignant ou une enseignante responsable de la coéducation. Exiger des autorités qu'elles apportent des solutions aux problèmes socio-économiques des familles.
- **CEQ (Canada)** Poursuivre les efforts menés aux différents niveaux en vue d'aider les jeunes filles à diversifier leur choix d'études. Exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il dégage réellement des moyens pour faire face à la situation des grossesses précoces. Evaluer les effets de la campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence à l'encontre des petites filles et des jeunes filles, puis prendre des mesures plus efficaces afin de prévenir les agressions sexuelles.
- **CTF (Canada)** La pensée orientée exclusivement vers les nécessités du marché et vers les capacités qu'il convient d'acquérir pour être compétitif/ve ne laisse que peu de place aux sujets liés à l'éthique et à la justice. Il est important d'exercer des pressions pour que "l'agenda des petites filles", que diverses ONG ont contribué à mettre au point, reçoive toute l'attention voulue de la part des autorités.
- **FESEN (Togo)** Il importe réellement que la société civile, syndicats compris, assure le suivi et le contrôle des programmes et des actions approuvés par les gouvernements.

GTU (Ile Maurice) Les jeunes filles ont besoin de programmes qui les encouragent à s'orienter vers des études scientifiques. Il convient de mettre au point des programmes de formation et d'élaborer du matériel sur l'égalité à l'intention des enseignant(e)s; d'aider ceux-ci/celles-ci à concevoir des stratégies éducatives tenant compte de l'aspect d'égalité; et de promouvoir davantage, à l'échelon national, l'éducation sexuelle destinée aux familles, de manière à réduire le nombre d'abus sexuels, de grossesses précoces, etc.

JTU (Japon) Le Ministère de l'enseignement doit élaborer les directives claires en matière d'enseignement non-sexiste et assigner suffisamment de ressources matérielles pour sa mise en œuvre. Une enquête doit être réalisée sur le "programme caché" et, sur base de cette enquête, du matériel didactique spécifique sera élaboré pour affronter le problème. Il faut également intégrer du matériel relatif aux études d'égalité dans les formations initiales et en cours de carrière des enseignants.

ANNEXE I

RESOLUTION DU SECOND CONGRES MONDIAL DE L'INTERNATIONALE DE L'EDUCATION SUR LA PETITE FILLE

Le deuxième Congrès mondial de l'Internationale de l'Education réuni à Washington D.C. (Etats-Unis) du 25 au 29 juillet 1998

1. **Rappelle** que la Convention relative aux droits de l'enfant stipule:

"Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation." (Convention relative aux droits de l'enfant, ONU, chapitre 1, art. 2.1)

2. **reconnaît** que de nombreux pays et de nombreuses régions, malgré les progrès enregistrés, les filles sont toujours victimes de discrimination et que cette discrimination intervient même avant leur naissance;
3. **constate** que la notion patriarcale qui veut que la petite fille ait moins d'importance que le garçon persiste ainsi que certaines pratiques traditionnelles qui indiquent une nette préférence pour les enfants de sexe masculin;
4. **constate** que les nouvelles techniques de reproduction permettant la planification génétique et la sélection du sexe et qui évitent la naissance d'une fille sont de plus en plus fréquemment utilisées dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement;
5. **condamne** les pratiques qui perpétuent la discrimination vis-à-vis des filles telles que les mariages avancés, la maternité précoce, un octroi limité de ressources alimentaires et nutritionnelles, le manque d'accès aux services de santé physique et mentale, la violence dirigée spécifiquement contre les femmes et les filles, les actions qui affaiblissent le respect de soi, l'exploitation sexuelle et les pratiques cruelles et humiliantes telles que les mutilations génitales;
6. **affirme** que l'éducation est un instrument essentiel pour garantir aux petites filles un avenir meilleur;
7. **constate** qu'il existe un lien réciproque direct entre l'investissement dans le secteur de l'éducation et la prospérité des sociétés.

Le Congrès décide que l'IE et ses organisations membres doivent :

- encourager la mise en œuvre des objectifs stratégiques du programme d'action de Beijing relative aux petites filles qui préconise la promotion des droits élémentaires des filles, l'élimination de toutes les formes de discrimination, les attitudes et pratiques culturelles négatives et la violence dirigée contre les filles;

- promouvoir et protéger les droits des filles tout en sensibilisant l'opinion sur leurs besoins et leur potentiel;
- éliminer toute discrimination vis-à-vis des filles en matière d'éducation, de développement des aptitudes et de la formation;
- encourager l'élimination de la discrimination vis-à-vis des filles en matière de soins de santé et d'alimentation;
- appuyer les initiatives visant à supprimer l'exploitation économique, sous toutes ses formes, comme par exemple le travail des enfants, et veiller à ce que ces initiatives tiennent compte de la situation des filles;
- encourager les systèmes d'éducation dont la vocation est d'offrir aux petites filles des possibilités d'accès égales tout en tenant compte des besoins spécifiques des filles issues de groupes en marge de la société.

Le Congrès appelle l'IE et ses organisations membres à mettre au point des plans d'action pour :

- réviser les politiques et les pratiques, les activités et les publications, de façon à garantir que les filles soient, en toutes choses, considérées sur le même pied d'égalité que les garçons;
- faire campagne pour la promotion de l'éducation des filles comme un droit humain;
- faire pression sur les gouvernements afin qu'ils intègrent des objectifs stratégiques relatifs à la petite fille dans leurs plans et programmes de développement national;
- coopérer avec les associations de parents et les organisations de la société civile au niveau national et régional afin de promouvoir l'éducation des filles, de combattre la prostitution infantile et toute autre pratique négative et veiller à ce que les problèmes spécifiques auxquels est confrontée la petite fille soient pris en considération;
- encourager l'intégration dans la formation des enseignants, tant avant leur entrée en fonction qu'en cours de carrière, de cours traitant spécifiquement de l'éducation des filles.

ANNEXE II

RESOLUTION SUR L'EDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

Le deuxième Congrès mondial de l'Internationale de l'Education réuni à Washington D.C. (Etats-Unis) du 25 au 29 juillet 1998;

Estime que:

1. Tel qu'exprimé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants ont droit à une éducation et l'éducation de la petite enfance doit être considérée comme faisant partie de ce droit.
2. L'éducation de la petite enfance est d'une grande utilité pour tous les enfants et devrait être disponible pour tous. Elle fournit une base solide pour l'apprentissage et aide les enfants à développer leurs capacités et leurs connaissances, leurs compétences et leur confiance personnelles et à acquérir un sens de la responsabilité sociale.

Note que:

3. La recherche en matière d'éducation démontre que l'éducation de la petite enfance constitue un facteur important dans la promotion de l'égalité des chances. Elle réduit la nécessité des interventions coûteuses et conduit à une meilleure réussite scolaire dans les années ultérieures.
4. L'investissement public dans l'éducation de la petite enfance est rentable, générant des profits humains et économiques.
5. La recherche physiologique et en sciences de l'éducation confirme la valeur d'une éducation de la petite enfance appropriée au développement de l'enfant.
6. Les changements qui s'opèrent au niveau des structures familiales et le nombre croissant de familles au sein desquelles deux personnes travaillent à l'extérieur de la maison accroissent la demande en matière de soins et d'éducation pour les enfants en bas âge. Il est important qu'elle soit de grande qualité et qu'elle soit basée sur les besoins individuels de chacun des enfants et de leur groupe d'âge.
7. Dans l'absence de programmes publics destinés aux petits enfants, le fossé entre les enfants de familles pauvres et les enfants de familles riches s'agrandira.
8. Les programmes qui intègrent et coordonnent la prestation de services de santé, d'éducation et de services sociaux aux enfants aident les familles à prendre soin de leurs enfants.
9. L'expérience démontre que l'éducation de la petite enfance peut être une mesure efficace de prévention pour éviter que les enfants ne soient mis au travail.
10. L'éducation de la petite enfance peut être définie comme tous les formes d'éducation précédant l'enseignement obligatoire et fournies sous des formes et dans des cadres différents. Il y a des différences entre les pays quant à la façon dont l'éducation de la petite enfance est organisée, tant au niveau de ses liens avec l'enseignement primaire

ou avec les systèmes de garde des enfants, que de la responsabilité gouvernementale en ce qui concerne un large éventail de façons d'organiser l'éducation de la petite enfance.

11. Entre 1985 et 1995, le taux d'inscription relatif à l'éducation de la petite enfance dans le monde est passé de 26.7% à 30.1%.
12. L'éducation de la petite enfance est plus souvent dispensée dans le cadre de structures communautaires ou d'entreprises privées que l'enseignement primaire et secondaire.
13. L'éducation de la petite enfance enregistre un plus grand pourcentage d'enseignantes que d'autres secteurs de l'enseignement.
14. La formation des enseignants à l'éducation de la petite enfance varie énormément d'un pays à l'autre. Malheureusement, beaucoup de pays n'ont pas encore de formation spécifique à l'éducation de la petite enfance, et parmi les pays qui proposent ce type d'éducation, des défauts sont à signaler. Il s'agit par exemple, d'un manque de places disponibles pour la formation et/ou un niveau d'enseignement faible.

Recommande que:

15. L'éducation de la petite enfance **devrait être** un service public et devrait faire partie intégrante du système éducatif. L'entière responsabilité de l'éducation de la petite enfance devrait être attribuée au Ministère de l'Education au niveau national ou régional. Des dispositions appropriées devraient être mises au point afin de permettre continuité et coordination entre l'enseignement de la petite enfance et l'enseignement primaire.
16. Le budget de l'éducation de chaque pays **devrait prévoir** la mise à disposition de ressources financières suffisantes afin de dispenser une éducation de la petite enfance de grande qualité, gratuite et accessible à tous.
17. Dans la petite enfance, il est important que la dimension de la classe et du groupe d'enfants **soit maintenue** dans des limites raisonnables. La nature des activités pédagogiques et l'âge des enfants doivent être considérés comme des facteurs importants en faveur de la constitution de groupes à effectif réduit.
18. **Tout devrait être entrepris** afin de garantir aux enfants l'apprentissage de la vie en collectivité, ainsi que le respect de la personnalité et de la culture de chacun. L'égalité des chances, la lutte contre le racisme, la discrimination et la violence, les concepts fondamentaux de tolérance, de compréhension et de respect d'autrui sont des questions importantes qu'il faudrait promouvoir au sein de l'éducation de la petite enfance.
19. Les enfants ayant des besoins spécifiques **devraient bénéficier** d'un enseignement spécialisé et être intégrés dans des programmes appropriés d'éducation de la petite enfance où l'apprentissage est favorisé par des rapports personnel-enfants, des milieux et des services de soutien adéquats. Les enseignants et le personnel de soutien doivent être formés d'une manière adéquate pour pouvoir répondre aux besoins spécifiques de ces enfants. Aucun enfant ne devrait être exclu de l'éducation de la petite enfance.
20. Des structures appropriées **devraient être mises** en place dans le but de garantir, aussitôt que possible, que des efforts efficaces soient entrepris afin d'observer, d'identifier et de prévenir tout problème relatif à l'éducation et à la santé. Un soutien efficace devrait être proposé si nécessaire afin de réduire les difficultés lorsqu'un besoin a été identifié.

21. Les mêmes conditions de formation pédagogique **devraient être offertes** à tout le personnel enseignant, y compris aux enseignants chargés de l'éducation de la petite enfance et ce, dans le but de favoriser la continuité du système éducatif. Des mesures appropriées devraient être prises afin de garantir que des hommes et des femmes soient recrutés en tant qu'enseignant du secteur de la petite enfance et suivent une formation spécifique à ce type d'éducation. Les enseignants du secteur de l'éducation de la petite enfance doivent avoir les mêmes droits et la même condition que les enseignants dans d'autres secteurs.
22. Les institutions d'éducation de la petite enfance sont les lieux privilégiés où l'enfant, grâce à l'activité de jeu notamment, bâtit les fondements de ses futurs apprentissages (langagiers, moteurs, graphiques, mathématiques, relationnels). **Il faudrait offrir** toutes les possibilités aux enfants afin de leur permettre de développer complètement toutes leurs aptitudes, non seulement dans le domaine cognitif, mais aussi au niveau social, affectif et psychologique. Les institutions d'éducation de la petite enfance doivent être équipées de manière à permettre aux enseignants de mettre au point diverses activités créatives, comme la découverte de la musique, du rythme, du mime, la pratique de l'expression corporelle, la peinture et toutes les techniques manuelles. L'éducation physique tient un rôle important dans cette formation et est indispensable à l'éducation de la petite enfance..

L'IE devrait:

23. **Promouvoir** les idées et les recommandations exprimées dans cette résolution par le biais de contacts et de débats avec l'UNESCO, la Banque mondiale, l'OCDE et d'autres organisations intergouvernementales concernées.
24. En coopération avec l'UNESCO et d'autres organisations intergouvernementales qui traitent des questions relatives à l'éducation, **proposer** la promotion de programmes qui facilitent l'échange des idées et des expériences entre enseignants du secteur de l'éducation de la petite enfance, afin de favoriser la connaissance des différents systèmes et façons dont l'éducation dans la petite enfance fonctionne dans le monde.
25. **Appuyer** tous les efforts entrepris visant à améliorer la sensibilisation au rôle crucial que joue l'éducation de la petite enfance au niveau du développement des connaissances et des compétences de l'enfant.
26. **Continuer** à suivre les évolutions en matière d'éducation de la petite enfance et développer la politique à mener dans ce domaine et soutenir les efforts de ses membres dans leur plaidoyer pour les programmes d'éducation de la petite enfance de qualité financés par les fonds publics.

ANNEXE III

RESOLUTION SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le deuxième Congrès mondial de l'Internationale de l'Education réuni à Washington D.C. (Etats-Unis) du 25 au 29 juillet 1998:

1. **Rappelle:**

- **la Déclaration universelle des droits de l'homme** qui stipule que toute personne a droit à une éducation gratuite et obligatoire, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental;
- **la Convention sur les droits de l'enfant** (*aux fins de la Convention, le terme enfant désigne tout être humain âgé de moins de 18 ans sauf si, dans le cadre de la législation qui lui est applicable, la majorité est atteinte plus tôt*) qui établit le droit de l'enfant à " la protection contre l'exploitation économique et contre la prestation de tout travail susceptible de comporter un danger ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant ou encore de tout travail susceptible de nuire à la santé de l'enfant ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ";
- **la Convention 138 et la Recommandation 146 de l'OIT sur l'âge minimum pour l'accès à un emploi** qui stipule que l'âge minimum requis pour exercer un travail ne peut être inférieur à l'âge fixé pour avoir accompli ses études et en aucun cas inférieur à 15 ans;

2. **Soutient** les réflexions du Directeur général de l'OIT:

" L'enfance est une période dans la vie qui devrait être consacrée à l'éducation et à la formation, non au travail ; par sa nature et par les conditions de travail dans lesquelles il se fait, le travail des enfants compromet la possibilité qu'ont les enfants de devenir des adultes productifs et utiles dans la société ; finalement, le recours au travail des enfants n'est pas inévitable, et le progrès vers son élimination s'avère possible partout où il y a la volonté politique de s'y opposer avec détermination";

3. **Observe** qu'en dépit de la prise de conscience de plus en plus importante de cette forme scandaleuse d'exploitation des plus vulnérables au sein de notre société, le travail des enfants continue d'exister sous de nombreuses formes, y compris le travail forcé. Il est de plus en plus présent dans les pays en développement et il est l'une des conséquences de leur situation économique. Il touche même aujourd'hui les populations les plus défavorisées des pays industrialisés;
4. **Condanne** les gouvernements qui négligent de prendre des mesures législatives globales ou d'agir de façon décisive contre le travail des enfants et les employeurs qui exploitent ces enfants pour augmenter leurs bénéfices;
5. **Se félicite** des mesures de plus en plus nombreuses entreprises contre le travail des enfants par l'OIT, l'UNICEF, l'UNESCO, la CISL et les SPI associés à la CISL et s'engage à travailler en partenariat avec ces organisations;
6. **Se réjouit** de l'action déjà entreprise par de nombreuses organisations membres de l'IE contre le travail des enfants;

7. **Reconnait** la preuve irréfutable – notamment à travers les études de cas récemment menées dans différents pays par l'OIT-IPEC (programme international sur la suppression du travail des enfants) et l'IE – que l'éducation est un des plus importants facteurs dans la prévention du travail des enfants et le retrait des enfants du circuit du travail;
8. **Reconnait** que l'élimination du travail des enfants et l'amélioration de la qualité de l'enseignement sont liées – la première n'ira pas sans la seconde – et que les enseignants, les éducateurs et leurs organisations ont un rôle essentiel et particulier à jouer au niveau de l'élimination du travail des enfants, au même titre que les hommes politiques, les responsables gouvernementaux, les employeurs et les institutions financières internationales.

Le Congrès déclare que l'Internationale de l'Education:

9. devra, en priorité absolue pour les années 1998 à 2001, **mettre sur pied** une campagne générale contre le travail des enfants destinée à encourager la participation active de tous les affiliés et à obtenir des résultats mesurables qui pourront être présentés au troisième Congrès mondial de l'IE et dont l'objectif est:
 - d'empêcher que d'autres enfants ne se retrouvent enrôlés dans le circuit du travail;
 - d'en faire sortir ceux qui travaillent déjà et de leur garantir un enseignement efficace et de qualité;
 - en guise de mesure transitoire, pour une période définie, offrir l'accès à l'éducation et l'occasion d'assister à des programmes éducatifs ordinaires, pour les enfants plus âgés, pendant une partie de leur temps de travail, et uniquement s'il est impossible de les soustraire à leur travail;
10. **Invite** les organisations membres des pays développés à faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour que ces derniers consacrent au plus vite au moins **0.7% de leur PNB** à l'aide au développement. Le Congrès souligne en effet que l'élimination du travail des enfants dans nombre de régions nécessite un renforcement important de l'aide au développement et dans ce cadre, un montant sensiblement plus considérable devrait être consacré au développement et à l'amélioration de l'éducation primaire publique.
11. **Axera** sa campagne sur six domaines stratégiques:
 - Oposición a las políticas económicas y sociales que provocan el trabajo infantil;
 - législation exhaustive et mise en œuvre efficace;
 - intégration des questions relatives au travail des enfants dans les politiques d'éducation nationale;
 - politique d'enseignement nationale exhaustive et ressources nécessaires pour assurer très tôt des services à l'enfance de bonne qualité, universels, et gratuits ainsi qu'une instruction primaire et secondaire obligatoire, y compris des services pédagogiques de transition spéciaux ainsi qu'un enseignement professionnel et supérieur;
 - amélioration de la formation, du statut et des conditions de travail des enseignants et du personnel d'encadrement;
 - soutien financier aux familles et possibilités d'emploi pour les parents.

Le Congrès appelle les organisations membres à :

12. **Adopter** des politiques spécifiques ainsi qu'un programme d'action sur le travail des enfants;
13. **Coopérer** avec l'Internationale de l'Education et, par son intermédiaire, avec la CISL, l'OIT, l'UNICEF et l'UNESCO ainsi qu'avec d'autres syndicats, centrales syndicales et organisations non gouvernementales au niveau national afin d'éliminer le travail des enfants à l'échelle nationale, régionale et internationale;
14. **Contact** et enjoindre tous les gouvernements à ratifier les traités internationaux concernant le travail des enfants et la Convention No 138 de l'OIT précisant l'âge minimum pour travailler;
15. **Fournir** des données sur le travail des enfants aux syndiqués et au grand public, élever leur conscience et soulever l'opinion publique contre le travail des enfants;
16. **Militer** en faveur d'un financement adéquat permettant le développement de l'éducation publique, y compris de services de qualité à l'enfance, d'écoles, d'une formation transitoire spéciale et d'une formation professionnelle afin de garantir l'accès de tous à l'éducation;
17. **Développer** dans les pays industrialisés et en voie de développement du matériel scolaire approprié à l'âge et qui pose le problème du travail des enfants, pour les étudiants qui sont en danger de devenir des enfants-travailleurs et pour ceux qui consomment des produits fabriqués par le travail des enfants. Le travail de EI/IPEC et de EI/IET sur le travail des enfants peut servir de document de base pour ce matériel scolaire;
18. **Promouvoir** une formation de qualité des enseignants ainsi qu'un recyclage en cours d'emploi afin de permettre aux enseignants de répondre aux besoins divers et particuliers des enfants, notamment des enfants les plus défavorisés, de ceux qui risquent le plus de se voir enrôlés dans le circuit du travail et de ceux qui ont déjà travaillé.
19. **Encourager** les systèmes scolaires à devenir des surveillants du travail des enfants en contribuant aux enquêtes portant sur le taux d'absentéisme scolaire et de son lien avec l'augmentation du nombre d'enfants travailleurs. Et à utiliser ces informations pour travailler avec les parents et les communautés locales de façon à leur faire prendre conscience de la valeur de l'éducation et des coûts du travail des enfants et à les inciter à s'associer, aux côtés des responsables des services à l'enfance et des écoles, aux décisions concernant leurs enfants;
20. **Envisager** d'étendre l'affiliation syndicale aux éducateurs rémunérés du secteur non formel compte tenu de la nécessité de faire de l'enseignement de transition un élément à part entière du système éducatif et du fait que les personnes travaillant dans les secteurs formel et non formel ont des objectifs communs et peuvent apprendre beaucoup les uns des autres;
21. **Faire pression**, aux côtés d'autres syndicats et organisations non gouvernementales, en faveur de programmes intégrés pour les familles pauvres dont les enfants travaillent ou risquent de se retrouver enrôlés dans le circuit du travail, comprenant notamment la prestation de services de santé, la fourniture de repas aux centres ou écoles réservés aux enfants en bas âge, la mise en place d'une formation pour les adultes, d'une formation professionnelle et de programmes d'emploi ainsi que la mise à disposition d'un soutien financier aux familles
22. **Veiller** à ce que les organisations membres de l'IE forment des réseaux régionaux d'échange d'information, discutent périodiquement de la question du travail des enfants, et concertent leurs actions pour résoudre ce problème